

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THOIRY
DU MERCREDI 9 MARS 2022 PRESCRIT EN APPLICATION DES ARTICLES L2121-11 ET
2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Membres en exercice : 29

Votants : 27

Présents : 25

Excusés avec procuration : 2

Excusé sans procuration : 0

Absents : 2

Le Conseil Municipal de la commune de Thoiry, convoqué le jeudi 3 mars 2022 et réuni le mercredi 9 mars 2022 à 18 heures 30 sous la présidence de Madame le Maire a :

❖ **DECIDE** de désigner Monsieur Pierre LABRANCHE comme Président de séance et a **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal et le compte de gestion 2021 du trésorier pour le budget principal qui font apparaître les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement 2021 : 1 439 259.06 €
- Résultat de fonctionnement 2020 reporté : 1 974 997.95 €
- Résultat de fonctionnement cumulé : 3 414 257.01 €

- Résultat d'investissement 2021 : - 1 335 477.79 €
- Résultat d'investissement 2020 reporté : 6 122 789.21 €
- Résultat d'investissement cumulé : 4 787 311.42 €

- Résultat global de clôture 2021 : 8 201 568.43 €

Vote Unanime.

❖ **DECIDE** de procéder à la reprise définitive des résultats de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 du budget principal,
DECIDE d'affecter la somme de 1 813 241.56 € en recettes d'investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) correspondant au besoin de financement des restes à réaliser 2021,
DECIDE d'inscrire en recettes de fonctionnement la somme de 1 601 015.45 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté),
et **DECIDE** d'inscrire en recettes d'investissement la somme de 4 787 311.42 € à l'article 001 (résultat d'investissement reporté).

Vote Unanime.

- ❖ **DECIDE** d'approuver le budget primitif 2022 du budget principal et a **DECIDE** d'habiliter Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Vote Unanime sur les suffrages exprimés.

3 abstentions : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF-TAKATART et Mme VELASQUEZ.

- ❖ **DECIDE** de désigner Monsieur Pierre LABRANCHE comme Président de séance et a **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2021 du budget régie bois et le compte de gestion 2021 du trésorier pour le budget régie bois qui font apparaître les résultats suivants :
 - Résultat de fonctionnement 2021 : 1 308.18 €
 - Résultat de fonctionnement 2020 reporté : 80 736.45 €
 - Résultat de fonctionnement cumulé : 82 044.63 €

 - Résultat d'investissement 2021 : - 6 462.15 €
 - Résultat d'investissement 2020 reporté : 26 609.20 €
 - Résultat d'investissement cumulé : 20 147.05 €

 - Résultat global de clôture 2021 : 102 191.68 €

Vote Unanime.

- ❖ **DECIDE** de procéder à la reprise définitive des résultats de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 du budget régie bois,
DECIDE de n'affecter aucune somme en investissement en raison de l'excédent d'investissement,
DECIDE d'inscrire en recettes de fonctionnement la somme de 82 044.63 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté),
Et a **DECIDE** d'inscrire en recettes d'investissement la somme de 20 147.05 € à l'article 001 (résultat d'investissement reporté).

Vote Unanime.

- ❖ **DECIDE** d'approuver le budget primitif 2022 du budget régie bois faisant apparaître un équilibre des deux sections avec les montants suivants :
 - Pour la section de fonctionnement :
 - Dépenses : 82 044.63 €
 - Recettes : 82 044.63 €

- Pour la section d'investissement :
 - o Dépenses : 56 491.68 €
 - o Recettes : 56 491.68 €

DECIDE d'habiliter Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Vote Unanime.

- ❖ **FIXE** les taux d'imposition 2022 comme suit :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.36%
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.07%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.16%

DECIDE d'habiliter Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Vote Unanime sur les suffrages exprimés.

3 abstentions : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF-TAKATART et Mme VELASQUEZ.

- ❖ **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2022 d'un montant de 10 000 euros et a **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote Unanime.

- ❖ **APPROUVE** l'attribution des subventions comme suit et a **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération :

Association	N° RNA (Répertoire National des Associations)	Montant de la subvention soumis au vote	Membres du conseil ne prenant pas part au vote	Résultat du vote
Atelier Arts Créatifs de Thoiry (AACT)	W013000166	383 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
Echo du Reculet	W013000030	3628 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

Ecole de Musique de Chevry Crozet Echenevex (EMCCE)	W0130000010	220 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
La jeunesse de Fenières	W013000135	200 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
Saint Maurice en fête	W013000093	200 €	Mme BONIFACIO	Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote Unanime sur les suffrages exprimés.

- ❖ **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 5182 euros au profit de l'association Sou des écoles de Thoiry (1500 € au titre du fonctionnement, sortie avec nuitée 250€ et 3432€ au titre des tiers temps pédagogiques).

Vote Unanime sur les suffrages exprimés.**Madame BONIFACIO ne prend pas part au vote.**

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 230 euros au profit de l'institution Jeanne d'Arc de Gex pour les 5 élèves Thoirysiens scolarisés en maternelle et élémentaire.

Vote Unanime.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Vote Unanime.

- ❖ **APPROUVE** l'attribution des subventions comme suit et a **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération :

Association	N° RNA (Répertoire National des Associations)	Montant de la subvention soumis au vote	Membres ne prenant pas part au vote	Résultat du vote
AAPPMA	W013000030	2520 €	M. GUIOTON	Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0
Les amis de Nardersans	W013000956	549 €	Mme DUMOLLARD	Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0
Société de chasse de Thoiry	W013000231	396 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
Football Sud Gessien	W013000275	3104 €	Mme DUMOLLARD	Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0
Gym Danse pour tous	W013000045	1230 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
Ski club Neige et Montagne	W013000716	3963 €	M. CARRY	Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0
Ecole d'athlétisme de Thoiry	W013001187	497 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
Liberty Catalan Country Danse	W013004741	313 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

Association	N° RNA (Répertoire National des Associations)	Montant de la subvention soumis au vote	Membres ne prenant pas part au vote	Résultat du vote
Avenir Gessien Gymnastique Thoiry (AGT)	W013000400	5417 €	Mme DUMOLLARD	Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0
Amicale des Sapeurs Pompier de Thoiry	W013000125	2370 €	M. ORSET	Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0
Association intercommunale de Jeunes Sapeurs- Pompier de Thoiry Sud Gessien	W013000510	1437 €	M. ORSET	Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0
Saint Genis Badminton	W013000272	182 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
Association Sportive (AS) du collège de Péron	SIRET 80456010000013	879 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote Unanime sur les suffrages exprimés.

- ❖ **APPROUVE** l'attribution des subventions comme suit et a **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération :

Association	N° RNA (Répertoire National des Associations)	Montant de la subvention soumis au vote	Membres ne prenant pas part au vote	Résultat du vote
Accueil Gessien	W13000074	5400 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
Amicale pour l'animation Hôpital local du Pays de Gex	W013000266	300 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
Bleuets de France - ONACVG	SIREN 180007015	100 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
Equipe d'Entraide du Pays de Gex	W013000215	600 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
Pupilles de l'Enseignement Public (PEP)	W012001581	100 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
Association Départementale pour le Don d'Organes et de Tissus humains (ADOT01)	N° parution JO 19960031 31/07/1996	150 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
APAJH (Jeunes handicapés de l'Ain)	N° parution JO 20080017 26/04/2008	200 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
La Croix-Rouge Française, Unité Locale Valserine - Pays de Gex (convention 2021)		200 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
La ligue contre le cancer		200 €	—	Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote Unanime sur les suffrages exprimés.

- ❖ **APPROUVE** la convention de mandat relative à la perception des droits d'inscriptions pour la ColorThoiry 2022 et a **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

Vote Unanime.

- ❖ **APPROUVE** la charte informatique fixant les règles de bonne conduite dans l'utilisation des outils informatiques.

Vote Unanime.

- ❖ **APPROUVE** le projet de Règlement intérieur et de recommandations d'utilisation des moyens.

Vote Unanime.

- ❖ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs de la Ville à compter du 9 mars 2022 tel qu'il est présenté ci-dessus ;

TABLEAU DES EMPLOIS MUNICIPAUX

CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	GRADE	CREES	POURVUS	LIBRES	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO
Filière ADMINISTRATIVE						
ATTACHE TERRITORIAL	A	Attaché hors classe	4	3	1	35H00
		Directeur territorial				
		Attaché principal				
		Attaché				
REDACTEUR TERRITORIAL	B	Rédacteur principal 1ere classe	4	2	2	35H00
		Rédacteur principal 2eme classe				
		Rédacteur				
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratif principal de 1ere classe	20	16	4	35H00
		Adjoint administratif principal de 2eme classe				
		Adjoint administratif				
SOUS TOTAL FILIERE			28	21	7	

Filière TECHNIQUE						
INGENIEUR TERRITORIAL	A	Ingénieur hors classe	4	3	1	35H00
		Ingénieur principal				
		Ingénieur				
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	Technicien principal de 1ere classe	3	0	3	35H00
		Technicien principal de 2eme classe				
		Technicien				
AGENT DE MAITRISE	C	Agent de maitrise principal	5	3	2	35H00
		Agent de maitrise				
ADJOINT TECHNIQUE	C	Adjoint technique principal de 1ere classe	29	26	3	18H00 (1 poste)
		Adjoint technique Principal de 2eme classe				35H00
		Adjoint technique				35H00 28H00 (1 poste)
SOUS TOTAL FILIERE			41	32	9	
Filière POLICE						
AGENT DE POLICE MUNICIPAL	C	Chef de police municipal	5	4	1	35H00
		Brigadier-chef principal				
		Brigadier				
SOUS TOTAL FILIERE			5	4	1	
Filière CULTURELLE						
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	11	10	0	35H00 (1 poste)
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe				11H30
						10H00
						12H30
						3H45
						4H45
						2H15
						3H
						8H
						3H
		4H30				
Assistant d'enseignement artistique						

ADJOINT DU PATRIMOINE	C	Adjoint territorial de patrimoine principal de 1ere classe	2	1	0	35H00			
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2eme classe							
		Adjoint territorial du patrimoine		1		35H00			
SOUS TOTAL FILIERE			13	13	0				
Filière ANIMATION									
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	Animateur principal de 1ere classe	1		1	35H00			
		Animateur principal de 2eme classe							
ADJOINT D'ANIMATION	C	Adjoint d'animation territorial principal de 1ere classe	16						
		Adjoint d'animation territorial principal de 2eme classe					1		35H00
		Adjoint d'animation territorial					11	4	35H00
SOUS TOTAL FILIERE			17	12	5				
Filière SOCIALE									
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	C	Agent territorial principal spécialisé des écoles maternelles de 1ere classe	9	9	0	30H45			
		Agent territorial principal spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe							
SOUS TOTAL FILIERE			9	9	0				
SOUS TOTAL GENERAL			113	91	22				

Vote Unanime.

- ❖ **APPROUVE** la mise en place d'indemnisation sous forme d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires en vue des élections présidentielles et législatives 2022.

Vote Unanime.

- ❖ **AUTORISE** Madame le Maire à recruter sous forme de vacation horaire un accompagnateur piano à l'occasion des examens de fins d'année de l'Ecole Municipale de Musique dans les termes prévues par la convention et à signer tous documents nécessaires à cet effet et a **FIXE** le tarif horaire de cette intervenant à 32 euros net.

Vote Unanime.

- ❖ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour les années 2022 à 2024 entre la ville de Thoiry et l'association ALFA3A ;
APPROUVE l'attribution d'une contribution de 53 438 euros à l'association ALFA3A pour l'année 2022 et le versement, pour les années suivantes, d'une contribution fixée à l'issue d'une discussion partenariale sur la base du Budget prévisionnel de l'année N et du Compte de résultat de l'année N-1 ;
AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote Unanime.

- ❖ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec l'UDAF et a **AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

Vote Unanime.

- ❖ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat à intervenir entre les deux parties et a **AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

Vote Unanime.

- ❖ **APPROUVE** les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable au titre de l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme.

Vote Unanime.

- ❖ **APPROUVE** le projet d'aménagement de la Véloroute Thoiry - Gremaz - Badian tel qu'il a été présenté ;

DECIDE d'engager les acquisitions des emprises nécessaires à la réalisation de cette opération, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation ;

SOLLICITE auprès de Madame le Préfète l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire ;

Et a **AUTORISE** Madame le Maire, ou tout adjoint ayant délégation de signature, à procéder à la signature de toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, à l'acquisition amiable des parcelles (promesses de vente, actes notariés ou administratifs...) et le cas échéant à la poursuite de la procédure d'expropriation : notifications, offres, mémoire, saisine..., ainsi qu'à représenter la commune de THOIRY dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audience.

Vote Unanime.

- ❖ **APPROUVE** la cession du délaissé de voirie adjacent à la parcelle cadastrée section BR n°24 de la Commune de Thoiry à M. D. et a **AUTORISE** Madame le Maire, ou tout adjoint ayant délégation de signature, à procéder à l'acquisition du bien et signer tout acte relatif à cette opération.

Vote Unanime.

*** Séance levée à 20 heures 31 ***

Fait à Thoiry, le 14 mars 2022.

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Pierre LABRANCHE

